

Programme Accompagnement à la Croissance

RESEAU ENTREPRENDRE

Présentation du dispositif

- Le Programme Accompagnement à la Croissance se destine aux entreprises lauréates du Réseau Entreprendre ayant un projet de développement important.
- Ce dispositif se décline en 6 composantes :
 - séminaire : une journée pour se poser les bonnes questions avant d'engager son projet,
 - auto-diagnostic : un outil en ligne pour analyser le projet autour de 8 thèmes : commercial, équilibre et marges, tableau de bord, finances, stratégie, risques, innovation et production,
 - plan stratégique : une aide à construire avec des chefs d'entreprise un plan de développement de l'entreprise qui sera présenté au comité d'engagement "Accompagnement à la Croissance",
 - ressources humaines : une mise en condition du chef d'entreprise pour réussir l'accroissement des effectifs, manager son équipe et préparer le changement,
 - financement : à l'issue d'une validation et d'un comité d'engagement de Réseau Entreprendre, un prêt à l'entreprise accordé par une direction régionale de Bpifrance,
 - gouvernance : un accompagnement collégial pour mettre en oeuvre une gouvernance d'entreprise autonome, efficiente et efficace autour de l'entrepreneur.

Montant de l'aide

- Ce dispositif est gratuit.
- Le prêt pouvant être accordé à l'entreprise à l'issue du programme sera de 100 à 300 000 € par projet, d'une durée de 7 ans, avec un différé de 2 ans.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Chiffre d'affaires d'au moins 1 M€.

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.reseau-entreprendre.org/...